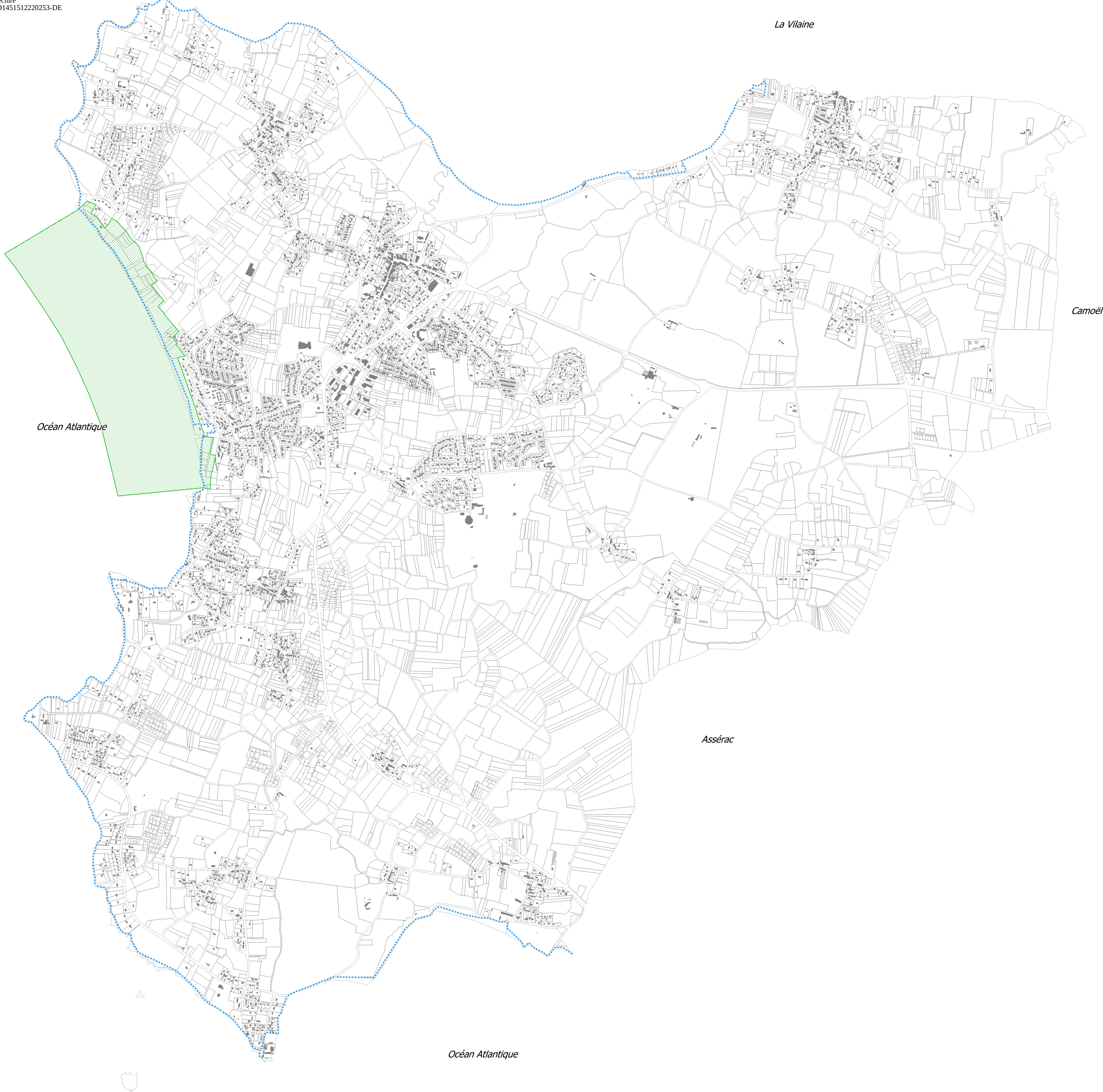




- EL9 : Servitude de passage des piétons le long du littoral
- AC2 : Servitude de protection du site classé de la falaise de la Mine d'Or
- AS2 : Servitude de protection des établissements ostréicoles et coquilliers et les gisements d'huître et de coquillages (pas de trame spécifique, concerne tout le territoire communal)
- T7 : Servitude aéronotique à l'extérieur des zones de dégagement (pas de trame spécifique, concerne tout le territoire communal)

COMMUNE DE PENESTIN
Département du Morbihan



PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan des servitudes d'utilité publique

 Échelle : 1/11000ème	PLU approuvé le 15 décembre 2025.
	Vu pour être annexé à la délibération du 15 décembre 2025. le Maire,